



8 juin 2026

N° 223



© F. Moreux

Sommaire

Infos	2
Deux messages de France Assos Santé	2
Compte-rendu du HCFEA	4
Evolutions du partenariat Mutualia/FNAR	5
Journée des Présidents : échanges à la Table Ronde n°3	6
A... comme Associations	7
Partenariats	7
La Sacem fête ses 175 ans	8

INFOS

- Le mardi 26 mai, la FNAR a été invitée par Madame la Ministre déléguée en charge de l'autonomie, Mme Camille GAILLARD-MINIER, pour une réunion d'échanges.

L'urgence de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde contre la canicule a raccourci quelque peu les échanges directs. Toutefois la discussion s'est poursuivie pendant plus d'une heure entre les représentants de la FNAR (le Président Pierre CONTI et Sylvain DENIS) et avec trois membres du Cabinet de Madame la Ministre.

Après une brève présentation des 52 années d'existence de notre Fédération, ce fut l'occasion de faire un retour sur les positions fortes et les engagements concrets de la FNAR dans tout le domaine de l'Autonomie (CNSA, CDCA, ...) avec plus de cent bénévoles engagés et déterminés dans ce domaine.

- En outre la FNAR a été également conviée à participer le 20 mai au COPIL (Comité de Pilotage) de la CNA (Conférence Nationale de l'Autonomie) qui se réunira fin septembre. C'est Sylvain DENIS qui a représenté la FNAR dans cette réunion plénière.

ACTUALITES



1. Chers amis !

En novembre dernier, nous avons fait le choix de parrainer l'émission « *Carnets de campagne* » diffusée du lundi au vendredi de 12h30 à 12h45 sur France Inter. En étant cités en début et en fin d'émission, France Assos Santé et les représentants des usagers se sont installés dans le quotidien des auditeurs.

Les nombreux retours positifs qui nous sont parvenus pendant cette campagne nous ont démontré qu'une présence en radio permettait de toucher un public varié, en complément de nos actions sur internet et dans la presse quotidienne régionale notamment.

C'est pourquoi nous avons saisi l'opportunité de renouveler cette opération pendant tout le mois de juin 2026.

« Carnets de campagne », présentée par Dorothée Barba, met en avant des initiatives locales, souvent associatives, dans le domaine de la santé, de la solidarité, de l'économie, de l'environnement... Et elle précède le très populaire « *Jeu des 1 000 euros* », à une heure de grande écoute à la mi-journée.

N'hésitez pas à informer les membres de votre association et les représentants des usagers de ce parrainage qui participera, nous l'espérons, à mieux faire connaître la représentation des usagers et France Assos Santé.

Bien solidairement.

Marc MOREL - Directeur général

2. Aux Associations membres

France Assos Santé lance une **consultation auprès de son réseau dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027**.

Accès aux soins, suivi des personnes atteintes de maladies chroniques, qualité et sécurité des soins, prévention, protection sociale solidaire et universelle, soutenabilité du système, autant d'enjeux prioritaires sur lesquels France Assos Santé entend porter la voix des usagers.

L'objectif de la consultation : recueillir les attentes, propositions et témoignages des personnes concernées par les enjeux de santé, afin de faire de la santé un sujet incontournable du débat public et de peser sur les politiques publiques à venir.

Votre avis compte

En répondant à ce questionnaire, vous contribuerez directement à identifier les priorités que France Assos Santé pourra porter, au nom de ses associations membres, durant la campagne présidentielle.

Lien vers le questionnaire : <https://forms.office.com/e/qN29PiC1Jb>

Prévoyez environ 20 minutes. Les réponses sont strictement anonymes et seront utilisées exclusivement pour nourrir le plaidoyer de France Assos Santé.

Date limite de réponse : **19 juin 2026**

Merci par avance pour votre participation.

Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge Conseil de l'Âge

Séance du 21 mai 2026

Le 21 mai dernier, le Conseil d'âge a échangé suite à la réunion du Comité de Pilotage de la future Conférence Nationale de l'Autonomie qui devrait se réunir fin septembre prochain. Il a ensuite poursuivi ses auditions sur le thème des EHPAD d'une part en s'intéressant au panorama international et d'autre part en portant un regard prospectif sur les résidents de ces établissements.

La Conférence nationale de l'autonomie

Le 20 mai, la Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Camille Galliard-Minier, a présidé avec Olivier Richefou, vice-président de Départements de France, le comité de pilotage préparatoire à la Conférence nationale de l'autonomie, réunissant les principaux acteurs nationaux et territoriaux, ainsi que les représentants des personnes âgées. La FNAR était représentée par Sylvain Denis. Cette conférence qui devrait se réunir chaque année sera installée à l'automne.

D'ici cette échéance, plusieurs rencontres thématiques seront organisées avec les acteurs du secteur, les collectivités territoriales, les professionnels, les associations, les représentants des personnes âgées et les aidants autour de six priorités :

- mieux connaître pour anticiper les besoins ;
- agir pour vieillir en bonne santé ;

Autres questions d'actualité

Un audit sur l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) réalisé dans le Pas de Calais par la chambre régionale des comptes pointe différentes fragilités de gestion. Celles-ci éclairent les raisons de l'écart important évalué au plan national entre le nombre de personnes présentant un besoin de soutien à l'autonomie (2 millions) et le nombre de bénéficiaires de l'APA (1,4 million).

- valoriser les métiers de l'autonomie ;
- diversifier les lieux de vie ;
- accompagner la transformation des EHPAD en Maisons France Autonomie ;
- aider les aidants.

La Ministre a fixé trois objectifs à cette mobilisation :

- identifier les mesures pouvant rapidement être mises en œuvre (sans recours à un volet législatif)
- identifier les points à traiter pour les six priorités citées
- pointer les sujets qui devraient être abordés dans le cadre des échéances présidentielles

Le Conseil de l'âge s'est fortement interrogé sur le doublon possible entre ses missions et celles de la nouvelle instance consultative que la ministre souhaite mettre en place pour permettre « d'entendre les personnes âgées ».

Les EHPAD

Un panorama international des soins de longue durée aux personnes âgées dans les pays de l'OCDE fait apparaître que le reste à charge est important avec une moyenne de 38 % pour l'ensemble des pays dont 45 % pour la France. Il apparaît également que les options entre le domicile et les EHPAD se développent mais que le financement et la réglementation ne sont pas toujours suffisants ;

Concernant la réflexion prospective sur les résidents dans les EHPAD de demain, il a été souligné que les profils des patients en unités de soins longue durée (USLD) et

ceux des résidents en EHPAD se ressemblent de plus en plus ce qui justifierait de moins en moins l'existence des deux dispositifs. Différents scénarios ont été présentés.

Il a également été observé que la réflexion prospective se doit de prendre en compte l'augmentation de la longévité en santé. L'utilisation des indicateurs de risques - notamment en s'appuyant sur l'Intelligence Artificielle - peut conduire à construire des parcours qui permettront de retarder les besoins de soins. Il a été souligné que dans le domaine des géosciences (domaine interdisciplinaire qui cherche à comprendre les mécanismes biologiques du vieillissement

et leur contribution aux maladies et conditions liées à l'âge), l'Europe se situe en retard par rapport aux leaders asiatiques : Chine, Corée et Japon.

Enfin, la séance s'est achevée par un témoignage dynamique et réconfortant de l'EHPAD de Kersalic proche de Guingamp. Sous l'impulsion de sa directrice, cet établissement a développé un nouveau modèle d'accompagnement médico-social dans lequel chacun, intervenants et résidents, est engagé dans la vie d'un lieu ouvert respectant les rythmes et compétences de chacun.

Marie-Christine CHAMBE

FNAR

Évolutions du partenariat Mutualia FNAR

Au cours de l'année 2026, la FNAR met à jour son partenariat avec le groupe mutualiste MUTUALIA. Les actions en cours ne modifieront pas les garanties couvertes et les tarifs appliqués. Mais, les conditions contractuelles sont précisées, et un accord de transmission de données, respectant les conditions RGPD, est signé. Il s'agit notamment de mettre en œuvre le cadre même de ce partenariat : il est destiné aux adhérents des associations membres de la FNAR.

Avec une procédure sécurisée, la FNAR et Mutualia ont souhaité pouvoir mettre à jour le fichier des bénéficiaires. Bien évidemment la FNAR n'aura pas connaissance des bénéficiaires concernés. **Un tiers de confiance a été désigné** : Jean François Cornet jean.francois.cornet@gmail.com. Pour que celui-ci puisse travailler, il faut qu'il connaisse les associations qui pensent avoir des bénéficiaires Mutualia (parce que

par exemple certains adhérents vous auraient demandé une attestation d'adhésion).

Si vous avez des adhérents dans ce cas, **l'association¹ doit prendre contact avec Jean François Cornet** pour qu'il vous indique quelles sont les informations qui vont permettre de fiabiliser le fichier des bénéficiaires. **Il sera le seul destinataire des informations de vos associations, et les fichiers transmis seront détruits après rapprochement entre vos informations et celles transmises par Mutualia dans le cadre du protocole signé.**

Cette action est importante, parce que les bénéficiaires qui ne sont pas identifiés, seront considérés par Mutualia comme ne relevant pas du partenariat avec la FNAR et se verront proposer un contrat de droit commun, donc moins avantageux.

La seule information que le tiers de confiance transmettra ensuite à l'Union Mutua-

¹ En aucun cas il ne traitera des informations transmises par des adhérents.

liste sera le nom de l'association d'adhésion du bénéficiaire et son numéro RNA ([Répertoire national des associations](#)) ou à défaut son numéro SIRET. La seule information que le tiers de confiance transmettra à la FNAR sera le nom de votre asso-

ciation, pour que puissiez recevoir les informations que la FNAR transmet aux associations concernées par le partenariat. Si vous êtes très intéressé par ce partenariat, vous pourrez aussi participer au comité de pilotage interne de ce partenariat.

Pour le Comité de pilotage Mutualia/FNAR :
Christine MEYER

Journée des Présidents : échanges à la Table Ronde n°3

Lors de la Journée des Présidents des associations membres de la FNAR le 3 décembre dernier, quatre « Tables rondes » étaient proposées aux participants. Patrick Lefevre (Vice-Président de la FNAR) et Michel Martin (responsable de la Commission Développement) ont animé les échanges à la Table n°3 : Comment rendre la FNAR plus vivante, plus proche de ses membres et dynamiser ses réseaux (DR, RU, CDCA...) ?

- Développer des relations conviviales avec les associations, en particulier sur le plan régional, au sujet des actualités, des préoccupations majeures des personnes âgées, des prises de position de la FNAR et des informations fournies dans ses publications.
- Mieux partager sur les actions réalisées en local, régional et national par les représentants mandatés par la FNAR en insistant sur l'importance de leur rôle et le bénéfice qu'ils apportent.
- Trouver un point d'accroche dans la presse régionale pour faire connaître l'éventail de nos actions.

Les retraités, soi-disant « inactifs », contribuent énormément à la vie de la société, ils ne sont pas de simples « charges pour les actifs ». Nous devons mieux le faire valoir.

Patrick LEFEVRE et Michel MARTIN



© kjwathne de Pixabay

A... COMME ASSOCIATIONS

ACS Seniors

Deux nouveautés cette année pour ce Forum annuel : un Président en visio pour raisons personnelles et une réunion tenue au FIAP. Une centaine d'adhérents avait répondu avec enthousiasme à l'invitation pour l'approbation des différents documents statutaires soumis à vote et à la présentation des prochaines activités festives dont une partie est réalisée en coopération avec l'Association NCR. Se sont ensuite succédé une présentation actualisée de la Mutuelle Santé, puis une intervention très appréciée par un représentant de l'entreprise dont est issue l'Association. Au seul fait que le nom de BULL revienne dans l'intitulé de la raison sociale de la nouvelle Entreprise, la salle a vivement réagi de manière très positive ! Pour suivre deux reportages vidéo préparés par des bénévoles experts sur leurs joies de pratiquer, qui la randonnée, qui le ski hors-piste en famille dans la Vallée Blanche : un avant-goût des vacances ! La séance étant levée, l'assistance s'est dirigée vers le restaurant pour le repas traditionnel au cours duquel les échanges ont été très bruyamment exprimés, preuve d'un besoin réel de réunions en présentiel pour être ensemble une fois de plus. Les partenariats FNAR ont fait l'objet de plusieurs appréciations positives.

Pierre CONTI

PARTENARIATS



F. MOREUX, Responsable des Partenariats à la FNAR
partenariat@fnar.info

EVANCY
Ici chez vous

Un nouveau partenariat vient d'être signé avec EVANCY qui propose des appartements tout équipés, pouvant accueillir jusqu'à 6 ou 8 personnes, dans des environnements calmes et proches de sites d'intérêt :

- Sur la Côte d'Opale (Bray-Dunes, Boulogne-sur-Mer, Équihen-Plage, Camiers-Sainte-Cécile) idéale pour des séjours nature et bord de mer
- Sur la Côte d'Azur (Vence), dans un cadre ensoleillé et propice à la détente.

EVANCY accueille la clientèle de loisirs, d'affaires et des groupes, offrant des solutions d'hébergement alliant autonomie, confort et services hôteliers adaptés à tous types de séjour. Une réduction de 20% est accordée aux adhérents des associations membres de la FNAR. Pour les groupes, il convient de prendre un contact préalable avec la direction.
 (Référence VS-20 sous l'onglet Avantages-adhérents)



Pour la Clôture de sa saison, le Chœur de Paris vous propose, les 27 et 28 juin, un programme puissant, contrasté et lumineux, réunissant trois compositeurs qui, chacun à leur manière, célèbrent l'élan, la ferveur et l'émotion :

- le Magnificat de Vivaldi, éclatant et vibrant
- le Gloria de Francis Poulenc, profondément humain et bouleversant
- le Magnificat et l'Oiseau de David Chaillou, contemporain et inspiré.

Les concerts se tiendront à l'église des Blancs Manteaux (12, rue des Blancs-Manteaux 75004 Paris) le samedi 27 juin à 20h00 et le dimanche 28 juin à 15h00.

Le partenariat avec la FNAR permet aux adhérents des associations membres de la FNAR de bénéficier d'une réduction de 20% sur les billets d'entrée.

(Référence VP-05 sous l'onglet Avantages-adhérents)



La SACEM fête ses 175 ans

Depuis 1851, date de sa fondation, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur belle diversité. Elle accompagne celles et ceux qui créent la musique : auteurs et autrices, compositeurs et compositrices, éditeurs et éditrices, au motif que ceux qui créent la musique doivent pouvoir en vivre.

La Sacem a pour missions de :

- collecter et répartir les droits des membres de la SACEM
- développer les droits d'auteur et négocier la meilleure valeur pour la création
- apporter une protection sociale, un accompagnement culturel et des services à haute valeur ajoutée.

Partout en France, la Sacem soutient la création musicale, accompagne les acteurs culturels et contribue à la vitalité des territoires, des grandes villes aux zones rurales.

Dans un environnement en constante évolution, la Sacem s'engage à créer toujours plus de valeur pour les 240 000 auteurs, compositeurs et éditeurs qui l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur.

Grâce à son implantation internationale, son expertise technologique, sa capacité d'innovation et de négociation d'accords avec toutes les plateformes numériques, ainsi que son modèle

Au fil des Jours

social et solidaire unique, la Sacem est devenue l'un des leaders mondiaux de la gestion collective et, en particulier, dans l'environnement numérique.

Elle perçoit ainsi les redevances des plateformes de streaming dans près de 200 territoires pour le compte de ses membres : 70 éditeurs internationaux et organismes de gestion collective étrangers.

La Sacem dispose de 60 implantations en France et Outre-Mer et de 4810 collaborateurs.
<https://clients2.sacem.fr/nos-delegations>

Les associations, notamment, celles qui sont membres de la FNAR, sont des clients utilisateurs de musique ; c'est à ce titre qu'ils doivent effectuer certaines formalités, dans le cadre des manifestations qu'ils organisent.

Une autorisation est nécessaire pour

- l'organisation d'un concert ou d'un évènement dansant
- la diffusion de musique dans un bar, un restaurant ou toute autre salle ouverte au public
- la production d'un CD, un DVD, un film, etc.

Une déclaration du programme des œuvres interprétées doit être accomplie.

Et les droits d'auteurs doivent être réglés financièrement selon la facture établie par la Sacem.
https://flyer.sacemenligne.fr/guide_tarifaire/index.html#p=1

Un accord de partenariat permet aux associations membres de la FNAR de bénéficier de tarifs préférentiels.

À l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin prochain, la Sacem met en place une autorisation exceptionnelle gratuite de diffusion musicale, permettant de proposer un évènement musical dans un cadre simplifié. (Voir [ICI](#) Communiqué fête de la musique).

Françoise MOREUX
Responsable des Partenariats

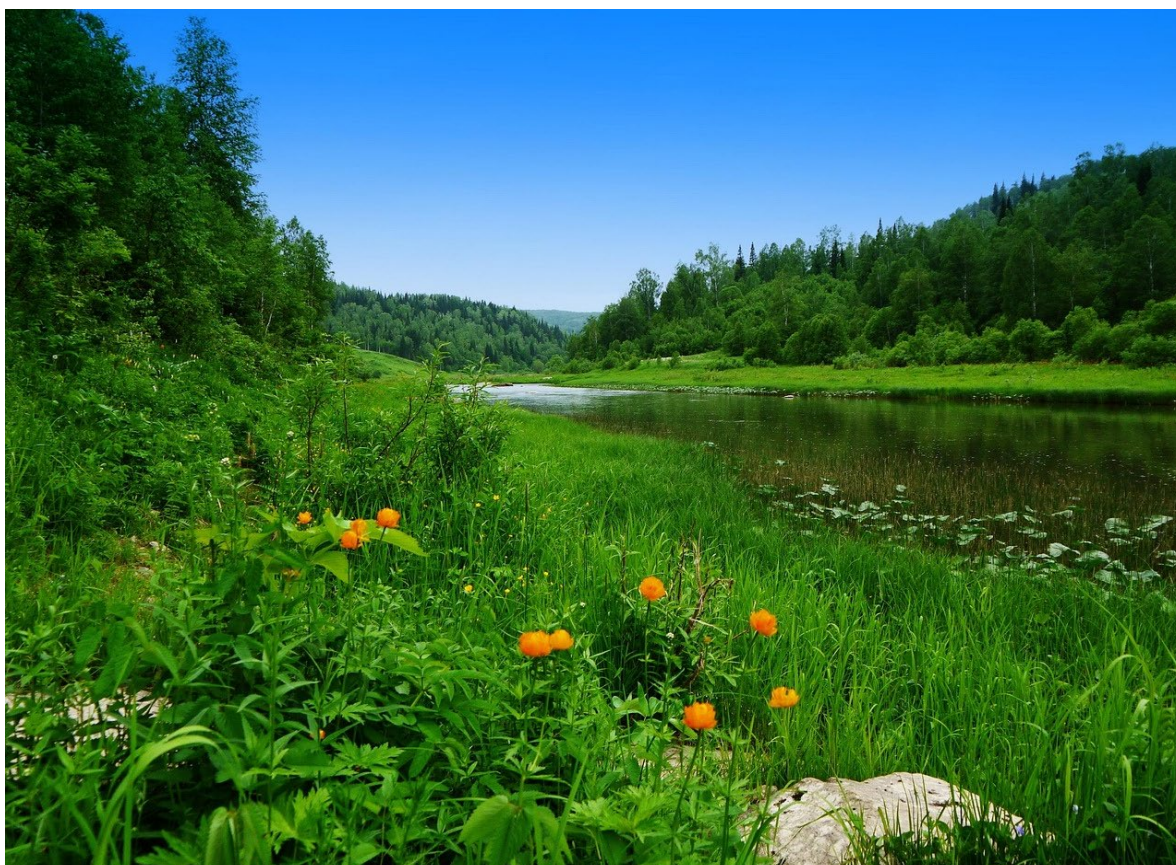


© Alexis Fotos de Pixabay

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© sergeiff de Pixabay

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR 19 avenue Niel - 75017 PARIS

**Prochaine parution
le 8 juillet 2026**